



Compte Rendu de l'Assemblée Générale du SMDE du 9 mars 2009

Le Président ouvre la séance à 17 heures après que M. GERENTE ait accueilli les délégués au Myriapolis (Alès).

Après avoir vérifié que le quorum est atteint, le Président ouvre le débat d'orientation budgétaire.

- **Débat d'orientation budgétaire**

Le débat porte sur plusieurs points :

- ✓ Les ressources financières du Syndicat : article 8, R1, R2, FACE, complément du Département;

La consommation de ces crédits : il faut impérativement poursuivre nos efforts dans ce domaine, et n'attribuer des aides qu'aux collectivités qui les consomment dans les délais ; aucun abattement forfaitaire n'a été cette année appliqué par le FACE aux crédits alloués au SMDE ; il convient prioritairement de consommer les crédits d'EDF (article 8) d'ici le mois de décembre prochain au risque d'en perdre le bénéfice comme cela a été rappelé à plusieurs reprises. Les crédits alloués en 2008 au titre de « l'article 8 » pour l'effacement des réseaux - dans le cadre de la convention environnement signée le 30 octobre 2007 avec ERDF – ont été consommés en totalité. Le Président rappelle la nécessité de faire preuve de vigilance et de consommer ces dotations d'ici le mois de décembre 2009 afin de ne pas pénaliser l'ensemble des collectivités adhérentes au Syndicat.

La part de la Redevance dite de Fonctionnement s'élève à 386 000 €. Quant à la part de la Redevance dite d'Investissement, elle atteint cette année un montant de 2 300 000 € grâce à l'effort consenti par les collectivités pour réaliser un volume important de travaux en consommant les subventions qui leur sont allouées.

Quant à la dotation du Département qui devrait atteindre le montant de 2 M. €, elle est utilisée à hauteur de 221 774 € pour compléter la participation du Syndicat et d'EDF aux opérations d'effacement des réseaux des communes rurales financées dans le cadre de l'article 8. Le solde (1 778 226 €) permettra de compléter les crédits du FACE A/B affectés aux opérations de renforcement du réseau, et sera voté avant le mois de mai.

La répartition de la redevance d'investissement – a permis d'honorer largement les demandes d'effacement de réseaux des communes urbaines, bon nombre de celle des Syndicats ainsi que les demandes de subventions pour l'éclairage public des communes qui en ont formulé la demande.

Le Bureau a souhaité répartir la Redevance entre les collectivités en affectant une partie du surplus perçu par rapport à l'exercice précédent à un programme complémentaire de travaux de mise en discrétion des réseaux électriques pour les Syndicats dont les demandes ne pourraient pas être prises en compte dans le cadre de la doctrine FACE C tout en augmentant la part de la Redevance dédiée au financement de l'éclairage public. En orientant des subventions vers des opérations susceptibles d'être réalisées rapidement, le Syndicat entend soutenir les investissements et sécuriser par voie de conséquence le produit de la Redevance en 2010 assise sur le volume des travaux réalisés l'année précédente.

Les aides accordées par le Syndicat pour l'éclairage public sont de 635 540 € représentant une augmentation des crédits de plus d'un tiers par rapport à l'année antérieure. Elles se répartissent de la façon suivante : 349 802 € pour les communes urbaines (plafonnement au nombre de points lumineux) et 285 738 € pour les communes rurales qu'elles soient isolées ou adhérentes à des syndicats primaires (plafond à 18 k€).

Un programme de soutien des communes rurales aux investissements réalisés sur leur réseau d'éclairage public non pris en compte par la doctrine est inscrit au budget à hauteur de 150 000 € hors taxes à répartir entre les communes qui auront déposé un dossier. Seules les communes rurales ayant engagé une démarche de diagnostic énergétique en 2008 sont éligibles à ce programme expérimental dont la doctrine sera définie dans les prochains mois.

Une subvention complémentaire de 600 000 € consacrée à des travaux de mise en discrétion des syndicats intercommunaux sera répartie lors du vote du budget supplémentaire entre les SIE car le FACE C ne permettra pas de financer d'autres demandes d'effacement de réseaux que celles honorées dans le cadre de

l'article 8, à tout le moins si le Bureau propose au Conseil général de réserver le FACE C aux communes isolées comme cela résulte des engagements pris l'an passé.

En tout état de cause, il est proposé d'allouer d'ores et déjà une subvention de 207 740 € pour des travaux de mise en discrétion à deux Syndicats Intercommunaux dont les dossiers ont été transmis au Syndicat postérieurement à la décision de répartition de l'enveloppe financière « article 8 » (SIE de Saint Chaptès et SIE de Genolhac).

Ce budget permet ainsi de soutenir l'activité des entreprises intervenant sur le territoire de la concession en injectant dans l'économie locale et nationale près de 800 000 € supplémentaire par rapport à l'année dernière.

Les crédits du FACE, dont la répartition sera proposée lors du prochain Bureau, seront votés par la Commission Permanente du Conseil Général dans le mois qui suivra.

A ce sujet, il faut noter que les dotations de travaux du FACE 2009 pour le département du Gard sont en légère augmentation avec une dotation globale en travaux de 8 386 000 € TTC en augmentation de 2,2% par rapport à 2008, s'établissent à 1 385 000 € pour le FACE C (- 1%), à 6 575 000 € pour le FACE AB (+2 %) et à 426 000 € pour le FACE S (FACE sécurité pour la résorption des fils nus).

A noter que cette dernière tranche (tranche S) connaît une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente, et que les travaux de résorption sont toujours aidés au même taux de 65 % qu'ils soient effectués en technique aérienne ou en technique souterraine.

*Le Président demande aux délégués s'ils ont des questions ou observations. **Les délégués approuvent les orientations budgétaires proposées.***

- Compte administratif 2008 et gestion des résultats

Les charges de fonctionnement du compte administratif 2008 qui intègrent les dépenses intrinsèques de la cellule maîtrise d'ouvrage sont financées, pour près des deux tiers, par la part de la Redevance dite de fonctionnement R1 versée par EDF à hauteur de 386 575 € (logiquement, s'agissant de travaux, ces frais de maîtrise d'ouvrage devraient être liés aux investissements).

Les travaux réalisés sur le territoire du Syndicat par les collectivités membres ou directement par le Syndicat se retrouvent respectivement en section de fonctionnement par les subventions versées et en section d'investissement pour la totalité de leur financement.

Les mandats émis par le SMDE au titre de la participation d'EDF aux travaux d'effacement des réseaux (article 8) correspondent à un montant de 1, 274 000 M. € ce qui représente la quasi totalité des crédits prévus pour l'année 2008 dans la convention souscrite entre le SMDE et EDF.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 936 760 € résultant de crédits anciens annulés autant que du solde de l'exécution du budget de fonctionnement.

La redevance d'investissement R2 versée par ERDF s'élève à 1,761 802M. €.

La balance générale fait ressortir un résultat global de 921 403 € dû à la fois à des crédits non entièrement utilisés et à un grand nombre d'opérations annulées.

Le compte de gestion est conforme aux résultats du compte administratif.

Le Premier Vice-Président met aux voix le projet de délibération approuvant le vote du compte administratif et du compte de gestion.

- Budget primitif 2009

Il se présente sous la forme d'un budget unique avec la reprise des résultats et des restes à réaliser de l'année 2008.

Il permet de financer un grand nombre de demandes d'investissements envisagées par les collectivités, et ce, dans la mesure où elles ont consommées leurs aides antérieures.

- ✓ Les recettes traditionnelles prévues sont toujours d'un bon niveau avec :

- ✓ une subvention départementale prévisionnelle égale à 2M. €,
- ✓ la redevance de fonctionnement R1 égale à 386 000 €
- ✓ la redevance d'investissement R2 égale à 2 300 000 €, soit une augmentation de + de 30 %
- ✓ les dotations du FACE (spécial ENR, AB, C, S) du Syndicat Départemental lorsqu'il est maître d'ouvrage.

- ✓ La contribution de 3 % des travaux réalisées dans les communes sous maîtrise d'ouvrage SMDE (1,5 k€ en 2008).

La Section d'Investissement fait ressortir un crédit ouvert de 1 520 000 M. € pour les travaux de génie civil en matière de télécommunications dans le cadre de l'effacement coordonné des réseaux à la charge du maître d'ouvrage (comptabilité distincte /opération de trésorerie sur compte de tiers) qui intègre également les prévisions de travaux en éclairage public coordonnés avec les travaux d'électrification.

Ces comptes doivent être subdivisés en autant de comptes que d'opérations pour comptes de tiers.

√ La Section de Fonctionnement intègre une subvention de 150 k€ pour un programme économies d'énergies en matière d'éclairage public ainsi que le soutien financier que le SMDE a décidé d'apporter à l'étude relative à la maîtrise de la demande d'énergie sur le périmètre du SIE de Maruéjols, des communes de Sauzet et de Saint-Jean-de-Serres dont le financement sera couvert à 80% par les subventions des partenaires institutionnels (Etat, Région, Conseil Général).

Les prévisions de crédits dédiés aux charges courantes, hormis cette étude de maîtrise de la demande d'énergie, sont en diminution (- 9%) par rapport au budget antérieur avec une croissance du poste « concours divers » correspondant aux frais d'audit et de contrôle de la concession qui seront engagés en 2009. Par contre, une meilleure maîtrise des frais de fourniture courante (prestations achetées par le canal de l'UGAP), des consommations d'électricité et téléphoniques devrait permettre de limiter l'impact de la hausse de ce chapitre budgétaire dès que les dépenses d'investissement programmées dans ces domaines (régulation thermique des locaux suite à diagnostic énergétique réalisé en 2008, changement du standard téléphonique compatible avec des forfaits téléphoniques illimités) auront été engagées.

Mis en place à le mi 2009, le produit de la participation des communes ayant transféré leur maîtrise d'ouvrage à hauteur de 3% du montant des travaux réalisés en 2008 (1,5 k€) résulte des seules opérations soldées en 2008 ne sera connu qu'en 2009. Il sera plus important en 2009 et permettra de diminuer la part de la redevance complétant les ressources de fonctionnement auxquelles est adossé le fonctionnement de la maîtrise d'ouvrage syndicale (129 opérations en cours de délibérations pour 189.000 € dont 60 opérations lancées pour 39.000 € : OS visés).

Le projet de Budget Primitif pour 2009 est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Questions Diverses :

Après que le Directeur ait rappelé les négociations toujours en cours entre la FNCCR et ERDF destinées à finaliser le nouveau dispositif de financement des raccordements au réseau d'électricité (périmètre de facturation aux collectivités, convention tarif jaune, assiette des travaux pris en compte pour le calcul de la Redevance...), le Président indique qu'un questionnaire sera prochainement adressé aux communes isolées qui ont conservé leur maîtrise d'ouvrage pour connaître leur volonté de la transférer à l'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'électricité qu'est le SMDE. Cela permettra aux services du SMDE d'étudier les conditions et échéances d'un éventuel transfert de nouvelles communes.

Le Président invite les délégués à un apéritif et clôt la séance à 19 heures.